

Département : CREUSE
Canton : LA SOUTERRAINE
Commune : LA SOUTERRAINE

220/2025

ARRETE DU MAIRE
Portant délégation de fonction à un conseiller municipal

LE MAIRE DE LA SOUTERRAINE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-17 et L. 2122-18 qui confèrent au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du Conseil municipal,

VU la délibération du 28 mai 2020 donnant délégations aux adjoints,

VU la délibération du 17 novembre 2020 créant deux postes de conseillers municipaux délégués pour la bonne marche des services municipaux et pour une parfaite continuité des services publics,

CONSIDERANT que Monsieur Julien BORIE n'a plus de délégation par arrêté n°2025-006 du 13 février 2025,

ARRETE

Article 1 : Il est donné délégation de fonctions sous la responsabilité et la surveillance du Maire à Monsieur Victorien VINCENT, conseiller municipal pour :

- La démocratie participative.

A ce titre :
- préparation des réunions de quartier en lien avec les services ;
- relations avec les référents de quartier.

Article 2 : La présente délégation prend effet à compter du 1^{er} juillet 2025.

Article 3 : Le maire de la commune et la Directrice Générale des Services de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la commune et publié. Il sera transmis au représentant de l'Etat dans le département au titre du contrôle de légalité ainsi qu'à Monsieur le Trésorier.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le vingt cinq juin deux mille vingt cinq.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-212317606-20250701-2025-220-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2025

LE MAIRE,



Etienne LEJEUNE

Notifié le : 01/07/2025

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'E. Lejeune', is written below the notification date.